



Contestation decision medecin travail

Par **SPACE41**, le **22/01/2011** à **20:41**

Bonjour, Mon employeur souhaite visiblement me licencier sans raison, et le [s]Médecin du [s]Travail, est de parti pris avec eux. J'ai fait une tentative de suicide pour cette raison, j'ai subi 9 mois de harcèlement moral au travail (directeur, + d'autres employés), je suis passée 8 fois à la Médecine du Travail en un an, sans que le Médecin du travail ne fasse rien pour moi, ou pour m'aider, alors, on fini par plonger quand ce mot "licenciement" est prononcé (oralement). Puis-je m'opposer le cas échéant à une "inaptitude", le médecin du travail peut me juger inapte, pour faciliter mon licenciement, mais si mes médecins disent que je suis parfaitement apte à exécuter mon travail, avec preuve à l'appui, un licenciement peut-il être valide avec une inaptitude de la Médecine du Travail ? Il est de parti pris avec mon employeur. (je suis atteinte de sclérose en plaques, ça gêne, et ça fait peur ??) Dans le cas d'une inaptitude prononcée par un Médecin du Travail, puis je continuer à travailler quand même, si oui, comment ? Puisque le Médecin du Travail n'a qu'un rôle "consultatif" auprès de l'employeur. De plus, il a écrit un courrier à ma neurologue pour lui dire, entre autre, que j'avais besoin d'un internement psychiatrique, que j'étais dans l'incapacité de m'adapter aux conditions de travail qui me sont imposées (?)... est-ce normal, sans m'avoir vue depuis + de 6 mois, mais en ayant des échos par mon employeur ? De plus, puis-je m'opposer aux visites de la Médecine du Travail ? Merci, IB.